

# SOMMAIRE

<b>O - NOTE DE SYNTHESE .....</b>	<b>3 - 6</b>
0 - 1 OPINION SUR LES MARCHES ET DRP	
0 - 2 OPINION SUR LA COMMISSION DES MARCHES ET LA CELLULE DE PASSATION DES MARCHES	
0 - 3 FICHE ANALYTIQUE	
<b>I - PRESENTATION.....</b>	<b>7 - 9</b>
1 - 1 TEXTES DE BASE	
1 - 2 ORGANIGRAMME	
1 - 3 ORGANES DELIBERANTS	
1 - 4 COMMISSION DES MARCHES	
1 - 5 EFFECTIF DU CETUD	
1 - 6 BUDGET 2008	
1 - 7 COMPTABILITE MATIERES	
<b>II - LES MARCHES .....</b>	<b>10 - 24</b>
2 - 1 PLAN DE PASSATION DES MARCHES	
2 - 2 AVIS GENERAL DE PASSATION DES MARCHES	
2 - 3 POPULATION DES MARCHES	
2 - 4 POPULATION DRP	
2 - 5 ECHANTILLON DES MARCHES ET DRP	
<b>III - VERIFICATION DES MARCHES ET DRP .....</b>	<b>25 - 27</b>
3 - 1 VERIFICATION DES MARCHES	
3 - 2 VERIFICATION DES DRP	
<b>IV-CONCLUSION.....</b>	<b>28</b>

V-ANNEXES..... 29- 64

ANNEXE 1 APPEL D’OFFRES OUVERT (AOO)

ANNEXE 2 APPEL D’OFFRES RESTREINT(AOR)

ANNEXE 3 MARCHES DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES (PI)

ANNEXE 4 DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS ET DE PRIX (DRP)

ANNEXE 5 MARCHES PAR ENTENTE DIRECTE (ED)

ANNEXE 6 QUALITE, TRANSPARENCE ET EFFICACITE DES OPERATIONS DE  
PASSATION DES MARCHES

ANNEXE 7 ORGANISATION INSTITUTIONNELLE

ANNEXE 8 LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

## O-Note de synthèse

### 0.1-Opinion sur les marchés et les DRP

Nous avons procédé à l'audit des marchés et demandes de renseignement et de prix (DRP) du CETUD financés par les ressources internes du budget de l'Etat pour la gestion 2008. Toutefois, l'application des dispositions du CMP pour les marchés sur financement extérieur a poussé l'auditeur à examiner lesdits marchés nonobstant les dispositions des TDR qui se limitent au financement interne.

Nous avons pour mission de formuler une opinion sur les conditions de passation et d'exécution de ces marchés et DRP, à la lumière de nos vérifications.

Nous avons réalisé notre audit conformément aux Normes de la Fédération Internationale des Comptables (International Federation of Accountants/ IFAC).

Ces normes imposent de programmer et d'effectuer l'audit de manière à avoir raisonnablement l'assurance que les marchés et DRP ont été passés de façon transparente et régulière.

Un audit implique la vérification par sondage de pièces justificatives des montants relatifs aux marchés et demande de renseignements et de prix (DRP).

Nos travaux ont comporté, entre autres, les diligences suivantes :

- ✓ Des entretiens avec la Direction générale et les responsables des services ;
- ✓ L'examen des textes portant création et fonctionnement de l'Autorité contractante ;
- ✓ L'analyse de l'organisation et des procédures ;
- ✓ La revue des budgets et des plans de passation des marchés ;
- ✓ L'examen des actes relatifs à la commission des marchés et à la cellule de passation des marchés ;
- ✓ La vérification des marchés et des demandes de renseignements et de prix ;
- ✓ Des inspections physiques.

Nous sommes d'avis que notre audit constitue une base raisonnable pour notre opinion.

Au cours de la période sous revue, le montant des marchés et DRP passés par le CETUD s'élève respectivement à 726 903 263 F CFA et 133 623 742 F CFA.

Au terme de nos travaux, nous avons relevé la réserve suivante :

A- Réserve

- Absence de registre d'arrivée des offres malgré l'existence d'un registre des marchés sous forme numérisée ;

Sous réserve du point évoqué ci dessus, notre opinion est que, les marchés et DRP ont été passés et exécutés conformément aux dispositions du Code des Marchés.

Mamina CAMARA

## O-2 Opinion sur la commission des marchés et la cellule de passation des marchés

### O-2-1 Commission des marchés

Conformément aux dispositions du code des marchés publics en son article 35, une commission des marchés a été mise en place suivant décision n° 0006/CETUD/DG/SPM/amb du 21 janvier 2008.

Elle est composée de 5 titulaires tous cadres dont le Directeur Général et de 4 suppléants chefs de division.

La commission des marchés a régulièrement procédé à l'ouverture des plis, à l'analyse et à l'attribution des offres et un rapport annuel sur les marchés a été élaboré.

Le profil des membres de la Commission des marchés essentiellement constituée de cadres présage de leur bonne disposition en matière de passation des marchés. En outre, le représentant de la cellule de passation des marchés issu des cadres assure des formations à l'ARMP. Tous les membres de la commission des marchés ont signé la charte de transparence et d'éthique en matière de marchés publics et les copies des déclarations communiquées à la DCMP.

### O-2-2 Cellule de passation des marchés

Conformément aux dispositions de l'article 35 du code des marchés publics et à l'article 2 de l'arrêté n° O11586 du 28/12/2007 une cellule de passation des marchés a été mise en place suivant décision n° 0006/CETUD/DG/SPM/amb du 21 janvier 2008.

Seul l'expert chargé de la passation des marchés en assure la charge.

Ce dernier assiste aux réunions de la commission des marchés en qualité d'observateur et en assure le secrétariat.

Concernant chaque marché en cours, l'ensemble des dossiers est classé dans une boîte d'archives. Les marchés bouclés, dits non actifs, sont classés dans la salle d'archives suivant un cadre bien défini.

Les statistiques trimestrielles sur les marchés tiennent lieu de rapports.

Le responsable de la cellule de passation des marchés issu des cadres assure des formations à l'ARMP. Au même titre que les membres de la commission des marchés, il a signé la charte de transparence et d'éthique en matière de marchés publics et la copie de sa déclaration communiquée à la DCMP.

A notre avis, la commission des marchés et la cellule de passation des marchés ont été mises en place et ont fonctionné conformément aux dispositions du code des marchés.

Mamina CAMARA

### 0 - 3 Fiche analytique

<u>Constats</u>	<u>Recommandations</u>
Absence de registre d'arrivée des offres malgré l'existence d'un registre des marchés sous forme numérisée	Mettre en place un registre d'arrivée des offres
Résiliation de contrat	Pousser l'analyse de la capacité des soumissionnaires pour éviter les retards dans l'exécution des marchés préjudiciables à la structure et au-delà les résiliations
Retard dans les délais d'exécution	

## I - Présentation

### 1.1 Texte de base

Créé suivant la loi 97-01 du 10 mars 1997 .le Conseil exécutif des Transports urbains de Dakar (CETUD) est un établissement public à caractère professionnel placé sous la tutelle technique du Ministère des Infrastructures, des Transports terrestres et des Transports aériens et sous la tutelle financière du Ministère de l'Economie et des Finances.

Il est chargé de la mise en œuvre et du suivi de l'application de la politique sectorielle des transports publics définis par l'Etat pour la région de Dakar, de l'organisation et de la régulation de l'offre et la demande de transports en commun.

Outre ces missions qui découlent du décret d'application n° 2001-557 du 19 juillet 2001 relatif à ses attributions à son organisation et son fonctionnement, le CETUD exerce également les fonctions d'agence d'exécution du Projet d'Amélioration de la Mobilité urbaine à Dakar (PAMU).

### 1.2 Organigramme du CETUD

L'organigramme fait ressortir trois Directions rattachées à l'Assemblée Plénière et au Secrétariat permanent :

- la Direction Administrative et Financière est divisée en Agence Comptable, Division Gestion des Ressources et un Service Informatique. Le Comptable matières est sous la tutelle de la Division Gestion des ressources ;
- La Direction de la Planification comprend la Division Etude Planification et la Division Aménagement ;
- La Direction de l'Organisation des Transports publics comprend une Division Observatoire des Transports Urbains et une Division Renforcement des Capacités.

Au Secrétariat Permanent représenté par le Directeur sont rattachés trois Experts : un Economiste, un Environnementaliste et un Chargé de la passation des marchés.

### 1.3 Organes délibérants

Le CETUD comprend 2 organes de direction : l'assemblée plénière et le secrétariat permanent.

#### 1.3.1 Assemblée plénière

Elle constitue un organe de décisions et de délibérations et joue le rôle de conseil d'administration. Elle est dirigée par un président nommé par décret.

Le président veille à l'application par le Directeur General des délibérations de l'Assemblée plénière, convoque les réunions et en arrête l'ordre du jour.

### 1.3.2 Le Secrétariat permanent

Placé sous l'autorité de l'assemblée plénière, le secrétariat permanent est un organe d'administration et d'exécution des décisions de ladite assemblée. Il est dirigé par un directeur général nommé par décret sur proposition de l'assemblée plénière. Le Directeur Général représente le CETUD devant les juridictions et dans tous les actes de la vie civile, il est chargé de la gestion courante de la structure et exerce son autorité sur l'ensemble des personnels et des services du secrétariat permanent. Il assiste à la délibération de l'assemblée plénière avec voie consultative.

### 1.4 Commission des marchés

Conformément aux dispositions du code des marchés publics en son article 35, une commission des marchés à été mise en place suivant décision n° 0006/CETUD/DG/SPM/amb du 21 janvier 2008.

Elle est composée de 5 titulaires tous cadres de la structure dont le Directeur Général et de 4 suppléants chefs de division. En outre, s'agissant de la cellule de passation des marchés seul l'expert chargé de la passation des marchés en assure la charge, conformément à l'article 2 de l'arrêté n° 011586 du 28/12/2007.

### 1.5 Effectif au 31/12/2008

Le CETUD compte un effectif de 30 agents, réparti entre les différents services au 31/12/2008 comme suit :

#### Assemblée plénière 3 permanents

- 1 Président
- 1 Secrétaire
- 1 Chauffeur

#### Direction Générale 6 agents

- 1 Directeur
- 1 Secrétaire
- 3 Experts rattachés
- 1 Chauffeur

#### Direction Administrative et Financière 15 agents

- 1 Directeur
- 2 Secrétaires
- 5 Cadres
- 1 Agent de maîtrise
- 1 Chauffeur
- 1 Reprographe
- 1 magasinier
- 1 Standardiste
- 2 Ménagères

#### Direction de la Planification et de l'Aménagement 3 agents

- 1 Directeur
- 2 Chefs de division

#### Direction de l'Organisation des Transports Publics 3 agents

- 1 Directeur
- 2 Chefs de division

### 1.6 Budget 2008 :

L'Assemblée plénière a adopté en session du 18 mars 2008 le projet de budget pour l'année 2008 arrêté en ressources et emplois au montant de 9 034 244 000 F CFA dont 8 153 244 000 F CFA pour les investissements (90,2%) et 881 000 000 F CFA pour le fonctionnement (9,8%).

Le budget a fait l'objet d'un remaniement (session du 25 septembre 2008) portant le montant à 5 288 771 000 F CFA réparti comme suit entre les investissements et le fonctionnement :

- Investissements : 4 407 771 000 F CFA, soit 83,3%
- Fonctionnement : 881 000 000 F CFA, soit 16,7%

Le programme d'investissement et le volet fonctionnement sont exécutés respectivement à hauteur de 61,05% et 85,55%.

### 1.7 Comptabilité matières

La comptabilité matières est tenue conformément aux dispositions du décret n° 81.844 du 20 août 1981 modifié par le décret n° 2007-434 du 23 mars 2007 et de l'instruction n° 4.

Elle est tenue par un agent nommé suivant arrêté n° 003571/MEF/DGF/DMTA en date du 24/05 /2007 et qui s'acquitte de sa tâche avec une rigueur et une efficacité exemplaires.

En sus des titres de mouvements qui sont régulièrement servis (bon d'entrée, bon de sortie provisoire, bon de sortie définitive), les procès verbaux de réforme, le livre journal et le grand livre des comptes sont régulièrement annotés pour la conformité de ses écritures et de l'existant. Les procès verbaux de recensement et les relevés récapitulatifs des matières sont régulièrement servis à la fin de chaque année.

Des registres auxiliaires sous forme numérisés ont été ouverts afin de présenter des développements plus poussés, de rendre la recherche plus aisée et la détention des matières plus efficiente.

Compte tenue de la bonne tenue de ces dossiers, de l'engouement qu'il manifeste dans son travail et des responsabilités qui pèsent sur les épaules du comptable matières, Monsieur SOW mérite bien des félicitations et des indemnités dues aux agents occupant cette fonction conformément au décret n° 75- 1110 du 11 novembre 1975.

## II- Les marchés

Les marchés passés en revue au CETUD nous ont permis de constater que les dispositions du décret n° 2007-545 du 25 avril 2007 relatif au CMP sont appliquées, tant au niveau des marchés sur financement interne qu'externe, ce qui a poussé l'auditeur à exploiter les marchés sur financement externe nonobstant la limitation prescrite par les TDR.

### II - 1 Plan de passation des marchés

Conformément au décret 2007 - 545, le CETUD a élaboré un plan de passation des marchés au titre de la gestion 2008 avec deux mises à jour qui ont fait l'objet de publication et de diffusion auprès de la DCMP. Certaines activités prévues initialement ont disparu. Il s'agit de l'appui à la préparation du PAMU 2 reportée sur l'exercice 2009 et de la fourniture et l'installation de feux de signalisation à Cynos et Malick SY retirés pour difficultés de mobilisation des ressources au niveau du Trésor Public.

Une nouvelle activité a été introduite à savoir la pré-qualification pour la concession de l'exploitation du Centre de Visite technique de véhicules.

Plan de passation des marchés pour la gestion 2008

Réf.	Réalisations Envisagées	Source de Financement et montant estimé (en millions F CFA)	Service maître d'œuvre	Type de marché	Mode de passation	Date prévue de lancement de la procédure de sélection	Date prévue d'attribution du contrat	Date prévue de démarrage des prestations	Date prévue d'achèvement des prestations
01	Appui à la préparation du PAMU2	IDA (120)	CETUD	P.I	SBQC <sup>1</sup>	20/01/08	20/04/08	30/04/08	30/09/08
02	Fourniture et installation de feux de signalisation à Cynros et Malick Sy	BCI 2008 (140)	CETUD	T	AON	05/02/08	20/03/08	30/03/08	30/05/08
03	Étude et suivi travaux d'aménagement de la gare de Colobane	BCI 2008 (20)	CETUD	P.I	SMC	20/02/08	30/03/08	10/04/08	30/12/08
04	Aménagement de la gare de Colobane	BCI 2008 (280)	CETUD	T	AON	15/06/08	10/08/08	30/08/08	30/12/08
05	Fourniture de logiciels	IDA (15)	CETUD	F	AON	20/03/08	10/05/08	20/05/08	20/07/08
06	Fourniture de compteurs de trafic	IDA (15)	CETUD	F	AON	20/03/08	10/05/08	20/05/08	20/07/08

F: fournitures ; T: travaux ; PI: prestations intellectuelles

<sup>1</sup> Liste restreinte déjà établie suite à un appel à la manifestation d'intérêt en 2007

Plan de passation des marchés pour la gestion 2008 /1<sup>ère</sup> révision/ Mai 2008

Réf.	Réalisations Envisagées	Source de Financement et montant estimé (en millions F CFA)	Service maître d'œuvre	Type de marché	Mode de passation	Date prévue de lancement de la procédure de sélection	Date prévue d'attribution du contrat	Date prévue de démarrage des prestations	Date prévue d'achèvement des prestations
01	Appui à la préparation du PAMU2	IDA (120)	CETUD	P.I	SBQC <sup>2</sup>	20/07/08	20/10/08	30/10/08	30/04/09
02	Fourniture et installation de feux de signalisation à Cyrnos et Malick Sy	BCI 2008 (140)	CETUD	T	AON	05/07/08	20/08/08	30/08/08	30/10/08
03	Etude et suivi travaux d'aménagement de la gare de Colobane	BCI 2008 (20)	CETUD	P.I	SMC	20/05/08	15/07/08	25/07/08	30/03/09
04	Aménagement de la gare de Colobane	BCI 2008 (280)	CETUD	T	AON	16/08/08	10/10/08	25/10/08	25/02/09
05	Fourniture de logiciels	IDA (15)	CETUD	F	AON	20/06/08	10/08/08	20/08/08	20/10/08
06	Fourniture de compteurs de trafic	IDA (15)	CETUD	F	AON	20/05/08	10/07/08	20/07/08	20/09/08

<sup>2</sup> Liste restreinte déjà établie suite à un appel à la manifestation d'intérêt en 2007

Réf.	Réalisations envisagées	Source de Financement et montant estimé (en millions F CFA)	Service maître d'œuvre	Type de marché	Mode de passation	Date prévue de lancement de la procédure de sélection	Date prévue d'attribution du contrat	Date prévue de démarrage des prestations	Date prévue d'achèvement des prestations
07	Fourniture de matériel pour le laboratoire de la qualité de l'air	FND (500)	CETUD	F	AOI	05/06/08	30/09/08	30/10/08	30/01/09
08	Construction d'un centre de visite technique de véhicules	FND (980)	CETUD	T	AOI	15/06/08	15/10/08	30/11/08	30/11/09
09	Fourniture de matériel de centre de visite technique	FND (340)	CETUD	F	AONd <sup>3</sup>	03/09/08	19/12/08	15/03/09	30/10/09

F: fournitures ; T: travaux ; PI: prestations intellectuelles

<sup>3</sup> Appel d'offres ouvert aux entreprises des pays nordiques seulement

Plan de passation des marchés pour la gestion 2008/2<sup>ème</sup> révision : septembre 2008

Réf.	Réalisations Envisagées	Source de Financement et montant estimé (en millions F CFA)	Service maître d'œuvre	Type de marché	Mode de passation	Date prévue de lancement de la procédure de sélection	Date prévue d'attribution du contrat	Date prévue de démarrage des prestations	Date prévue d'achève ment des prestations
03	Etude et suivi travaux d'aménagement de la gare de Colobane	BCI 2008  (25)	CETUD	P.I	SMC	20/05/08	15/07/08  06-08-08	25/07/08  19-09-08	30/03/0 9  19-10-09
04	Aménagement de la gare de Colobane	BCI 2008  (270)	CETUD	T	AON	16/12/08	20/02/09	05/03/09	05/10/0 9
07	Fourniture de matériel pour le laboratoire de la qualité de l'air	FND  (550)	CETUD	F	AOI	05/06/08  10-06-08	30/09/08  23-10-08	30/10/08  30-11-08	30/01/0 9  05-03-09
08	Construction d'un centre de visite technique de véhicules	FND  (935)	CETUD	T	AOI	10-12-08	05-04-09	20-05-09	20-05-10

09	Fourniture de matériel de centre de visite technique	FND (435)	CETUD	F	AONd <sup>4</sup>	05-01-09	30-05-09	30-08-09	30-04-10
10	Concession de l'exploitation du centre de contrôle technique de véhicule (site Ex-TP Som)- pré qualification		CETUD	DSP	AOIP	30-11-08			
11	Concession de l'exploitation du centre de contrôle technique de véhicule (site Ex-TP Som)- DAO		CETUD	DSP	AOIP	30-03-09	30-06-09	20-08-09	30-08-34

F: fournitures ; T: travaux ; PI: prestations intellectuelles ; DSP : délégation de service public

<sup>4</sup> Appel d'offres ouvert aux entreprises des pays nordiques seulement

Réf.	Réalisations envisagées	Source de Financement et montant estimé (en millions F CFA)	Service maître d'œuvre	Type de marché	Mode de passation	Date prévue de lancement de la procédure de sélection	Date prévue d'attribution du contrat	Date prévue de démarrage des prestations	Date prévue d'achèvement des prestations
12	Concession de la gestion des corridors de grande circulation de la région de Dakar		CETUD	DSP	AON	20-12-08	10-04-09	30-04-09	30-04-11

## II-2 Avis général de passation des marchés

L'avis général de passation des marchés a été publié le 17 janvier 2008. Une seconde publication en a été faite pour les projets financés par le Fonds Nordique de Développement (FND).

### Avis général du 17 janvier 2008

Réf.	Description sommaire	Financement
01	Fourniture et installation de feux de signalisation à Cyrnos et Malick SY	BCI 2008
02	Etude et suivi travaux d'aménagement de la gare de Colobane	BCI 2008
03	Aménagement de la gare de Colobane	BCI 2008
04	Fourniture de logiciels	IDA
05	Fournitures de compteurs de trafic	IDA

### Avis général du 25 avril 2008

Réf.	Description sommaire	Financement
01	Construction d'un centre de visite technique dans la région de Dakar	FND
02	Fourniture de d'équipements de centre de visite technique de véhicule dans la région de Dakar	FND

### II-3 Population des marchés

La liste des marchés mise à notre disposition fait ressortir 2 marchés sur financement extérieur avec les procédures de passation des marchés suivant décret 2007 -545 acceptées par les bailleurs.

1 - Marché n° 01/IDA/F/08 (Appel d'offres Etude n° : PAMU/F/IDA/07/07) : fournitures de véhicules lancé en 2007 et approuvé en 2008

Montant du marché : 48 972 000 F CFA

Financement : FAD

2- Marché n° F 0129/09 (Appel d'offres international n°: PAMU/FND/F/08/08): fourniture et installation de matériel pour le laboratoire d'analyse de la qualité de l'air à DAKAR lancé en 2008 et approuvé en 2009

Montant du marché : 821 229 euro + 139 240 352 F CFA soit un total de 677 931 263 F CFA.

Financement : FND

Le montant total des marchés pour la gestion 2008 s'élève à 726 903 263 F CFA

Notons que le CETUD n'a pas contracté de marché par entente directe durant la gestion 2008

### II - 4 Population DRP

Les DRP au nombre de 23 pour un montant global de 141 409 028 F CFA sont ramenées à 22 soit 133 623 742 F CFA suite à l'exclusion de notre champ d'intervention de la DRP relative à la fourniture de bureau par OFFICE CHOICE lancée et approuvée en 2007 pour un montant de 7 785 286 F CFA. On note 4 DRP de prestations intellectuelles et 18 DRP de fournitures dont 6 sur financement interne.

Tableau récapitulatif des DRP

Financement IDA

Fournitures- revue a posteriori

N°	Désignation du marché	Titulaire du marché	Montant en F CFA	Références du marché et renseignements sur la procédure							Date effective de réception
				Méthode de passation	Date de lancement de l'AO	Date ouverture des plis	Date de non objection	Date approbation du marché	Délai d'exécution	Date de réception escomptée	
51	Fourniture de mobilier de bureau	Office Choice	7 785 286	Nat. Shop.	20/08/07	31/08/07	NR	16/10/07	02 semaines	03/11/07	28/02/08
52	Fourniture de matériel informatique	SSB	14 385 970	Nat. Shop.	11/01/08	29/01/08	NR	20/02/08	03 semaines	15/03/08	29/04/08
53	Fourn, d'imprimantes et copieurs	Master Office	7 924 290	Nat. Shop.	11/01/08	29/01/08	NR	22/02/08	04 semaines	25/03/08	21/08/08
54	Fourniture de consommables de bureau	SSB	3 263 396	Nat. Shop.	21/01/08	31/01/08	NR	20/02/08	01 semaine	01/03/08	17/03/08
55	Fourniture de cartouches d'imprimantes	BSE	3 457 400	Nat. Shop.	22/01/08	31/01/08	NR	14/02/08	01 semaine	24/02/08	18/02/08
57	Fourn accessoires promo PDUD	SERI PUB	7 139 000	Nat. Shop.	11/03/08	25/03/08	NR	22/08/08	01 semaine	05/09/08	24/09/08

58	Fourn cartouches au CETUD	MCI	3 405 100	Nat. Shop.	01/08/08	11/08/08	NR	22/08/08	02 jours	26/08/08	17/09/08
59	Fourn de 2 splits	Digital Planète	608 000	Nat. Shop.	04/09/08	10/09/2008	NR	10/09/2008	01 semaine	17/09/08	15/09/08
60	Fourn de logiciels-lot 1	Tradinex	2 950 000	Nat. Shop.	18/09/08	22/09/08	NR	26/09/08	03 jours	30/09/08	29/09/08
61	Fourn de logiciels-lot 2	Neurotech	2 244 360	Nat. Shop.	18/09/08	22/09/08	NR	26/09/08	03 jours	30/09/08	29/09/08
62	Fourn de logiciels-lot 3	DAMS SARL	4 484 000	Nat. Shop.	18/09/08	22/09/08	NR	26/09/08	Immédiat	30/09/08	26/09/08
63	Fourn de logiciels-lot 4	DAMS SARL	6 119 218	Nat. Shop.	18/09/08	22/09/08	NR	26/09/08	03 jours	30/09/08	26/09/08
66	Fourn de classificateurs de trafic	TRANSECOR	10 788 197	Nat. Shop.	13/08/08	28/08/08	NR	08/09/08	03 semaines	30/09/08	11/11/08

Consultants et prestataires - revue a posteriori

N°	Désignation du marché	Titulaire du marché	Montant en F CFA	Références du marché et renseignements sur la procédure							Date effective de réception
				Méthode de passation	Date de lancement de l'AO	Date ouverture des plis	Date de non objection	Date approbation du marché	Délai d'exécution	Date de réception escomptée	
20	Réalisation du film de présentation du PDUD	BETACOM	2 678 600	nat. Shop.	01/02/08	20/02/08	NR	02/05/08	02 semaines	20/05/08	29/09/08
21	Conception et mise en place d'un site web	SENSOFT	2 800 000	Nat. Shop.	31/01/08	21/02/08	NR	30/05/08	06 semaines	10/07/08	29/09/08
22	Etude d'impact économique du PAMU	Ibrahima Ndiaye	13 319 368	Individu	26/08/08	28/08/08	NR	29/08/08	03 semaines	29/09/08	en sep 2008

## Consultants et prestataires - revue a posteriori

### Financement Etat du Sénégal

N°	LIBELLE	ENTREPRISE	MONTANT	TYPE D'APPEL D'OFFRES
01	Confection et fourn, brochures PDUD	Sénégal Impression	607 700	DRP
02	Fourn, papier et enveloppes	SAREDICA	1 348 150	DRP
03	Fourniture de 02 Splits	NGS	564 401	DRP
04	Fourniture et pose de baies vitrées	PRIMEX	731 600	DRP
05	Fourniture d'agendas et calendriers 2009	Info Plus	3 858 600	DRP
06	Fourniture de carburant au CETUD	ELTON OIL COMPANY	16 048 392	DRP
07	Etude et suivi aménagement gare routière de Colobane	GROUPEMENT CAMN/SENIOR CONSULTANTS ASSOCIES	24 898 000	DRP
08	Fourniture de carburant au CETUD - gestion 2009	SHELL SENEGAL	Marché à commandes	DRP

## II- 5 Echantillon

### II -5-1 Echantillon de marchés

Deux marchés ont été initiés au courant de l'année 2008 sur financement externe dont l'un lancé en 2008 et approuvé en 2009.

1 Marché n° 01/IDA/F/08 (Appel d'offre Etude n° : PAMU/F/IDA/07/07) : fournitures de véhicules lancé en 2007 et approuvé en 2008

2 Marché n° F 0129/09 (Appel d'offre international n° : PAMU/FND/F/08/08): fourniture et installation de matériel pour le laboratoire d'analyse de la qualité de l'air à DAKAR lancé en 2008 et approuvé en 2009

### II -5-2 Echantillon de DRP

DRP	Fournisseurs	montant
Etude et suivi aménagement gare routière de Colobane	Groupement CAMN/SENIORS CONSULTANTS ASSOCIES	24 898 000
Matériel informatique	SSB	14 385 970
Imprimantes et copieurs	MASTER OFFICE	7 924 290
Logiciels lot 1	TRADINEX	2 950 000
Logiciels lot 2	NEUROTECH	2 244 360
Logiciels lot 3	DAMS SARL	4 484 000
Logiciels lot 4	DAMS SARL	6 119 218
Classificateurs de trafic	TRANSECOR	10 788 197
Etude d'impact économique du PAMU	IBRAHIMA NDIAYE	13 319 368
Carburant	ELTON OIL COMPANY	16 048 392
Accessoires promo PDUD	SERIPUB	7 139 000
		<b>110 300 795</b>

Pour l'ensemble des DRP un appel à la manifestation d'intérêt a été publié le 11 décembre 2007 par voie d'affiche au siège du CETUD.

Il convient de signaler que les commandes dispensées de forme écrite conformément à l'arrêté n° 011585 du 28/12/2007 pris en application de l'article 77-3 du CMP relatif à ces dites commandes sont passés pour un montant global de 57 039 596 F CFA composés essentiellement de :

- Frais de réparation et d'entretien courant de véhicules chez les concessionnaires 9 453 302 F CFA
- Frais de voyage 8 612 900 FCFA
- Gardiennage 7 729 511 F CFA
- Insertions publicitaires 4 836 352 F CFA
- Frais de téléphone 4 070 000 F CFA
- Location de salle 2 519 300 F CFA
- Réhabilitation 2 300 000 F CFA

- Réparation photocopieurs 1 343 711 F CFA

Notons également que le marché à commande CETUD/FDTU/CtMC/15/08 relatif à la fourniture de carburant au CETUD pour la gestion 2009 a été attribué à SHELL SENEGAL le 26/11/2008.

### III - Vérification des marchés et DRP

#### III - 1 Vérification des marchés

Au titre de la gestion 2008 il a été initié deux marchés sur financement externe. Comme il a été indiqué plus haut, compte tenu du fait que les dispositions du décret n° 2007-545 du 25 avril 2007 relatif au CMP leur sont applicables, l'auditeur a jugé nécessaire de s'y appesantir bien que les TDR les excluent.

Ces marchés ont fait l'objet de publicité et les dossiers d'appels d'offres ont été préalablement soumis à l'avis de la Direction Centrale des Marchés Publics.

Les procédures ont été respectées :

- ✓ Ouverture des offres ;
- ✓ Cautions produites ;
- ✓ Analyse des offres ;
- ✓ Attribution ;
- ✓ Approbation ;
- ✓ Notification ;
- ✓ Publicité attribution provisoire et définitive ;
- ✓ Réception ;
- ✓ Paiement.

Le marché de fourniture de véhicules lancé en 2007 est réceptionné en 2008 de même que celui de fournitures et installation de matériel pour le laboratoire d'analyse de la qualité de l'air à DAKAR , réceptionné en 2009, année de son approbation.

#### III- 2 Vérification des DRP

Les 11 DRP examinées dans la présente revue ont fait l'objet de lettre d'invitation sur la base de la liste des fournisseurs disponible au CETUD.

La commission des marchés a régulièrement procédé à l'ouverture des plis, à l'analyse et à l'attribution des offres.

Cependant, il convient de signaler ce qui suit :

L'examen des cinq lots (1à5) objet de la DRP relative à la fourniture de logiciels laisserait supposer des pratiques de fractionnement dès lors qu'il s'agit de fournitures de même nature qui auraient dû faire l'objet d'un marché compte tenu de leur montant global de 23 054 578 dépassant le seuil de 15 000 000 prévu par le code des marchés publics en son article 53.

- |  |                 |
|--|-----------------|
| • TRADINEX : Fournitures de logiciels LOT 1 :  | 2 950 000 F CFA |
| • NEUROTECH : Fournitures de logiciels LOT 2 : | 2 244 360 F CFA |
| • DAMS SARL : Fournitures de logiciels LOT 3 : | 4 484 000 F CFA |
| • DAMS SARL : Fournitures de logiciels LOT 4 : | 6 119 218 F CFA |
| • SSB : Fournitures de logiciels LOT 5 :       | 7 257 000 F CFA |

---

Total	23 054 578 F CFA
-------	------------------

Néanmoins, compte tenu de la procédure spéciale du bailleur définie dans les dispositions de l'accord de crédit permettant à l'autorité contractante de remonter le seuil de la DRP jusqu'à 50 000\$ (environ 25 000 000 F CFA) nous pouvons considérer l'opération comme régulière.

Il a été également constaté un retard de paiement d'au moins un mois par rapport aux délais contractuels pour les lots 1, 2, 3 et 4.

En outre, la résiliation du contrat du 26/09/2008 de SSB attributaire du lot 5 a été prononcée par lettre n°0105 CETUD/DG/SPM/amb du 27/01/2009, suite à une mise en demeure pour défaut de livraison du matériel. Ce qui pose à notre avis le problème de capacité des candidats qu'il conviendra d'analyser.

De même la revue de la DRP du 20 février 2008 relative à la fourniture de matériels informatiques par SSB pour 14 385 970 F CFA et de celle du 22 février relative à la fourniture d'imprimantes et copieurs par MASTER OFFICE pour 7 924 190 F CFA laisserait supposer une pratique de fractionnement pour éviter de recourir à la procédure de passation des marchés. En effet, il s'agit de dépenses de fourniture de même nature qui devraient faire l'objet d'un marché au regard de leur montant global de 22 310 260 F CFA dépassant le seuil de 15 000 000 F CFA prévu par l'Article 53 du CMP

• SSB : fourniture de matériels informatiques	:	14 385 970 F CFA
• Master Office : Fourniture d'imprimantes	:	7 924 290 F CFA
		<hr/>
	Total	22 310 260 F CFA

Néanmoins, compte tenu de la procédure spéciale du bailleur définie dans les dispositions de l'accord de crédit permettant à l'autorité contractante de remonter le seuil de la DRP jusqu'à 50 000\$ (environ 25 000 000 F CFA) nous pouvons considérer l'opération comme régulière.

En outre, des retards de livraison ont été constatés par rapports aux délais contractuels aussi bien pour SSB (1 mois 15 jours de retard) que pour MASTER OFFICE (4mois 27 jours). Ce dernier avait d'ailleurs fait l'objet d'une mise en demeure le 29 mai 2008 avant d'honorer ses engagements.

➤ SSB : fourniture de matériels informatiques	14 385 970 F CFA
1mois 15 jours ;	
➤ MASTER OFFICE : fourniture d'imprimantes et copieurs	7 924 190 F CFA
4mois 27 jours.	
➤ TRANSECOR : Fournitures de classificateurs de trafic	10 788 197 F CFA
1mois 12 jours	

Les retards de livraison posent à notre avis le problème de la capacité de certains soumissionnaires qu'il conviendra d'analyser avec davantage de soins.

Par ailleurs, soulignons que POLYCONSULT qui reprochait au soumissionnaire TRANSECOR la production d'une double offre a été débouté par le Comité de Règlement des Différends pour vice de forme, suite au retard constaté dans le dépôt de mémoire conformément aux dispositions des articles 86 et 87 du CMP relatifs aux recours.

La DRP de francs CFA 24 898 000 relative à l'étude et le suivi des travaux d'aménagement de la gare routière urbaine de Colobane est toujours en cours d'exécution.

#### IV Conclusion

Il est heureux de constater qu'hormis les quelques observations mineures relevées, le CETUD constitue un établissement bien structuré, étant dans de bonnes dispositions pour exécuter dans toute leur rigueur les dispositions définies par le code des marchés publics. Nous n'en voulons pour preuve que la bonne organisation de ses services de gestion, l'archivage exemplaire de ses dossiers, la bonne tenue comptable des matières, la transparence dans les opérations effectuées et l'expertise avérée de son chef de service responsable en passation des marchés qui de surcroît participe à la formation au niveau de l'ARMP.

V - ANNEXES

# ANNEXE I

## APPEL D'OFFRES OUVERT (AOO)

Références du marché : Marché n°01/IDA/F/08 (Appel d'offre Etude n° : PAMU/F/IDA/07/07)

Objet du marché : Marché de fournitures de véhicules

Montant du marché : 48 972 000 F CFA

Références du titulaire (Nom/adresse complète) : SILCAR, km 3,5 boulevard du centenaire, BP 313 DAKAR

N°	Rubrique	Constats et commentaires	Notation
1	Plan de passation de marchés	-Le marché n'est pas mentionné dans le PPM transmis à la DCMP puisqu'il a été lancé en 2007 et son approbation n'est effective qu'en 2008. Notons que la formalité d'inscription du marché au PPM n'était pas en vigueur au moment du lancement du marché	NA
2	Revue du dossier d'appel d'offres	Le dossier d'appel d'offres n'appelle aucune observation particulière de notre part	1
3	Publicité	-Publication de l'avis d'appel d'offre au soleil 3 fois : le 06, 07 et le 09 juillet 2007 -Les mentions requises par la réglementation sont prises en compte -Le délai de dépôt des offres initialement fixé au vendredi 03 aout 2007 à 10h est reporté au lundi 06 aout 2007	1
4	Ouverture des offres	-L'ouverture des offres est conforme à la réglementation -Tous les membres de la commission ont participé à l'ouverture des offres	1
5	Evaluation des offres et proposition d'attribution provisoire	Les offres ont été évaluées et la moins disante est retenue, ce qui n'appelle aucune observation de notre part	1
6	Publication de l'attribution provisoire	L'attribution provisoire n'a pas fait l'objet de publication. Notons que cette formalité n'était pas en vigueur au moment du lancement du marché	NA
7	Revue du marché	-Le marché signé est conforme au projet contenu dans le DAO -Les garanties requises sont prises en compte	1
8	Approbation et notification du marché	Le marché a été approuvé par le Directeur général et des TICS et notifié le 05 février 2008	1

9	Publication de l'attribution définitive	L'attribution définitive n'a pas fait l'objet de publication. Notons que cette formalité n'était pas en vigueur au moment du lancement du marché	NA
10	Contrôle et avis de la Direction centrale des marchés (DCMP)	Le nouveau code n'était pas en vigueur au moment du lancement du marché. Cependant, signalons que le marché a fait l'objet d'autorisation d'acquisition Présidence PR/SG/IGE/CCVA du 17 décembre 2007 et l'avis de la CNCA a été émis le 22 janvier 2008	
11	Exécution du marché	-Les garanties ont été fournies - Le contrat a été conclu le 22 janvier 2008 -La réception a été effectuée en deux étapes: 3 véhicules réceptionnés le 28/02/2008 et l'autre restant le 15 avril 2008 -Le délai de livraison 30 à 50 jours après approbation du contrat suivant les dispositions contractuelles a été respecté	2
12	Paiements	le paiement a été effectué dans les délais le 15 mai 2008.	1
13	Recours et litiges	Néant	
15	Violations éventuelles à la réglementation		
16	Conclusion	Il s'agit d'un marché lancé en 2007, approuvé en 2008 qui a été réceptionné conformément aux procédures	2

Références du marché : N° F 0129/09 Appel d'offre international n° : PAMU/FND/F/08/08

Objet du marché : Marché de fournitures et installation de matériel pour le laboratoire d'analyse de la qualité de l'air à DAKAR

Montant du marché : 821 229 euro + 139 240 352 F CFA

Total montant : 677 931 263 F CFA

Références du titulaire (Nom/adresse complète) : ENVITEC. SA /NV sis Nijverheidsweg 10 à B-98 Merelbeke au Belgique, TVA BEO418.058.122

N°	Rubrique	Constats et commentaires	Notation
1	Plan de passation de marchés	-Le marché est inscrit dans le PPM transmis à la DCMP et mentionné dans l'avis général de passation des marchés publié le 30 avril 2008 conformément au décret 2007-545 portant sur le code des marchés publics	1
2	Revue du dossier d'appel d'offres	Nous n'avons pas d'observations particulières par rapport au DAO	1
3	Publicité	-Publication de l'avis d'appel d'offre au soleil 3 fois : le 11, le 18 et le 20 juin 2008 -Publication internationale : site du FND (w.w.w .ndf.fi) 10 juin 2008 -Le délai accordé pour le dépôt des offres : le 23 juillet 2008 à 10h -Les mentions requises par la réglementation sont prises en compte dans l'avis d'appel d'offres et les délais entre la publication et l'ouverture des offres sont conformes	1
4	Ouverture des offres	-L'ouverture des offres 23 juillet 2008 -Tous les membres de la commission ont participé à l'ouverture publique des offres dont le PV a été transmis aux soumissionnaires conformément aux dispositions de l'article 67 du CMP	1
5	Evaluation des offres et proposition d'attribution provisoire	FERMON LABO présente l'offre la moins élevée parmi les offres conformes pour l'essentiel aux documents d'appel d'offres. Cependant, elle a été disqualifiée du fait qu'elle ne satisfait à tous les critères de qualification définis dans le DAO notamment en terme de fournitures de même nature livrées par le soumissionnaire au cours des trois dernières années (171 000 000 inférieur à son offre de 508 578 800) . De ce fait, ENVITEC qui présente l'offre la moins disante après celle de FERMON LABO SENEGAL parmi les offres conformes pour l'essentiel aux documents d'appel d'offres et qui satisfait aux critères de qualification a été retenu. Ce qui précède n'appelle aucune observation particulière de notre part	1
6	Publication de l'attribution provisoire	L'attribution provisoire est publiée le 18/10/2008 au journal « le soleil » conformément aux dispositions des articles 81 et 84 du CMP	1

7	Revue du marché	-Le marché signé est conforme au projet contenu dans le DAO -Les garanties requises telles que garanties des offres et garantie de bonne exécution ont été effectivement fournies	1
8	Approbation et notification du marché	Le marché est approuvé par le MEF le 09 février 2009 la notification d'approbation du contrat a été faite le 16 février 2009	NA
9	Publication de l'attribution définitive	La publication de l'attribution définitive est faite le 28 février 2009 au journal le soleil	NA
10	Contrôle et avis de la Direction centrale des marchés (DCMP)	Les dossiers d'appels d'offres ont été effectivement soumis à l'avis de la DCMP	1
11	Exécution du marché	-L'exécution du contrat est intervenu en dehors de notre champ d'intervention néanmoins notons que les garanties sont fournies Et la réception du matériel est effective le 31 juillet 2009.	NA
12	Paiements		
13	Recours et litiges	Néant	NA
15	Violations éventuelles à la réglementation	Aucune violation à la réglementation n'a été relevée	1
16	Conclusion	Les procédures de passation sont conformes aux dispositions du code des marchés publics	1

# ANNEXE 2

## APPEL D'OFFRES RESTREINT (AOR)

(NEANT)

# ANNEXE 3

## MARCHES DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

(PI)

(NEANT)

# ANNEXE 4

## DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS ET DE PRIX

### (DRP)

#### DEMANDE DE RENSEIGNEMENT ET DE PRIX (1)

Références de la DRP : n° : PAMU/FDTU/C/07/08

Objet de la DRP : Etude et suivi des travaux d'aménagement de la Gare routière de Colobane Marché de prestations intellectuelles

Montant du marché : 24 898 000 F CFA

Références du titulaire (Nom/adresse complète) : Bureau de consultant : GROUPEMENT CAMN/SENIOR CONSULTANTS ASSOCIES, immeuble H 8, place de l' Unité Africaine, DAKAR

N°	Rubrique	Constats et commentaires	Notation
1	Plan de passation de marchés	La DRP est indiquée dans le PPM transmis à la DCMP et inscrit dans l'avis général de passation des marchés publié le 17 janvier 2008.	1
2	Publicité	- Les structures qui ont eu à se manifester aussitôt après la publication de l'avis général de passation des marchés ont été considérées par l'autorité contractante comme étant les candidats à la DRP et ont été les seuls destinataires des lettres d'invitation à des offres et à l'ouverture de plis.  -Date lettre invitation : 20 mai 2008 -Date dépôt offre : 05 juin 2008	1
3	Etablissement de la liste restreinte	-Liste restreinte des consultants sélectionnés : 6 COMETE INTERNATIONAL : Sacré Cœur 3 n°9055 GROUPEMENT BTE/EER : n° 190 HLM Maristes AFID CONSULTANCE : n° 4274, rue 7 Point E BETEG GROUP SN : n° 28058 HLM NIMZATH MUNICIPALITE SERVICES ARCHITECTURE : n° 20 Gibraltar 1 CAMN: immeuble H 8, place de l'Unité Africaine, DAKAR -La liste restreinte est conforme aux conclusions du PV -5 candidats ont répondu - la liste restreinte est composée des trois bureaux ayant acquis le minima de l'évaluation technique (75%)	1

4	Revue de la Demande de proposition	<p>-nombre d'offres financières reçues après évaluation technique : 3            BETEG : 100 536 000 F CFA            GROUPEMENT CAMN : 24 898 000 F CFA            GROUPEMENT BTE/EER : 54 434 970 F CFA            -Le marché a été attribué à l'offre la moins disante : GROUPEMENT CAMN            -la revue de la demande de proposition est claire. La lettre d'invitation, les termes de références et le projet de contrat figurent dans le dossier</p>	1
5	Délai accordé pour le dépôt des offres	<p>- date lettre invitation pour l'évaluation financière : 25 juillet 2008            Date dépôt offre : 30 juillet 2008 soit un délai de 5 jours            -le délai accordé pour le dépôt des offres est conforme, ils ont tous répondu à l'invitation.</p>	1
6	Procédure d'ouverture des offres	<p>-les offres ont été ouvertes en séance publique et les membres de la commission ont participé à l'ouverture            -les différents PV d'ouverture de plis ont été transmis aux soumissionnaires</p>	1
7	Vérification de l'évaluation des offres	L'autorité contractante a jugé le projet acceptable	1
8	Publication de l'attribution provisoire	l'avis d'attribution provisoire de marché élaboré le 07 août 2008 est communiqué sous support numérisé	1
9	Approbation et notification du marché et, publication de l'avis d'attribution définitive	<p>-l'approbation a été rendue effective par l'autorité compétente            -date de notification : 06 aout 2008            - Un avis d'attribution définitive a été établi le 29 aout 2008 et communiqué sous support numérisé</p>	1
10	Contrôle et avis de la Direction centrale des marchés (DCMP)		NA
11	Exécution du contrat	<p>-date du contrat : 29 aout 2008            -délai exécution : 9 mois            -droit d'enregistrement acquitté le 10 octobre 2008            -la période de fourniture des services par le consultant s'étale du 15 septembre 2008 au 15 juillet 2009. Il est toutefois précisé que toute autre période dont les parties pourraient ultérieurement convenir par écrit pouvait être acceptée            Le marché est en cours d'exécution</p>	3

12	Paiements	Il a été payé par chèque BICIS le 11 juin 2009 la somme de 4 400 000 F CFA représentant 50% de l'étude .La TVA y afférente a fait l'objet de précompte pour 792 000 F CFA dont le reversement est prévu à la fin du troisième trimestre.	1
14	Recours et litiges	Néant	NA
15	Violations éventuelles à la réglementation		
16	Conclusion	Le marché est en cours d'exécution	2

**DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS ET DE PRIX (DRP) (2)**

Références de la DRP : lettre de marché fournitures de logiciels du 26/09/2008

Objet de la DRP : Fournitures de logiciels LOT 1 (DRP)

Montant de la DRP : 2 950 000 F CFA

Références du titulaire : TRADINEX, rue 33 x 22 Médina Dakar

N°	Rubrique	Constats et commentaires	Notation
1	Plan de passation de marchés	La DRP est indiquée dans le PPM transmis à la DCMP nonobstant son caractère facultatif.	1
2	Publicité	lettres d'invitation adressées aux candidats	1
3	Délai accordé pour le dépôt des Offres	- lettre d'invitation adressée à différentes entreprises le 18 Septembre 2008 - la date limite de dépôt des offres est fixée au 22 Septembre 2008 soit un délai de 4 jours laissé à la libre appréciation de l'autorité contractante	1
4	La liste restreinte est-elle composée d'au moins 5 candidats ?	-Liste des candidats présélectionnés : DAMS SARL: rue 9 x 8, 3ème étage Médina, Dakar TRADINEX : rue 33 x 22 Médina Dakar SITEL : Boulevard de l'Est Point E, Dakar SSB : Point E n° 1, Boulevard de l'Est, Dakar OASIS MEDIA GROUP : NEUROTECH SOFT SOLUTIONS - ils ont tous accusé réception de la lettre	1
5	Vérification de l'existence effective d'offres	- Nombre d'offres reçues : 1. DAMS SARL: lot 1 :3 267 290 2. TRADINEX : lot 1:2 950 000 F CFA 3. SITEL : lot1 3 781 074 F CFA, 4. SSB : lot 1 586 020 F CFA , - Les offres sont archivées	1
6	Ouverture des Offres	Les offres ont été ouvertes devant les membres de la commission de marchés	1
7	Vérif. des PV d'ouverture et d'évaluation	PV d'ouverture des plis du 18 Septembre 2008 et PV d'attribution au moins disant (TRADINEX) du 22 Septembre 2008	1
8	Documents contractuels	La DRP a fait l'objet d'un contrat d'exécution des travaux le 26 Septembre 2008. Le délai de livraison prévu après signature du contrat est de 72 heures.	1
9	Exécution du contrat	PV de réception le 29 septembre 2008 soit 3 jours après signature du contrat, conformément à la procédure -Délai d'exécution conforme aux dispositions du contrat	1
10	Paiements	Situation des paiements : la date de paiement prévue est le 30/10/2008 soit un mois après la date de réception du 29/09/2008. Or, la demande de règlement n'est intervenue qu'au 22/01/2009, soit un retard de paiement de 2mois 22 jours	3

15	Conclusion	<p>L'examen des cinq lots (1à5) objet de la DRP relative à la fourniture de logiciels laisserait croire à des pratiques de fractionnement dès lors qu'il s'agit de fournitures de même nature qui auraient dû faire l'objet d'un marché puisque leur montant global de 23 054 578 dépasse le seuil de 15 000 000 prévu par le code des marchés publics en son article 53.</p> <p>Néanmoins, compte tenu de la procédure spéciale du bailleur définie dans les dispositions de l'accord de crédit permettant à l'autorité contractante de remonter le seuil de la DRP jusqu'à 50 000\$ (environ 25 000 000 F CFA) nous pouvons considérer l'opération comme régulière</p> <p>Il a été également constaté un retard de paiement d'au moins un mois par rapport aux délais contractuels pour les lots 1, 2, 3et 4</p> <p>En outre, la résiliation du contrat du 26/09/2008 de SSB attributaire du lot 5 a été prononcée par lettre n°0105 CETUD/DG/SPM/amb du 27/01/2009, suite à une mise en demeure pour défaut de livraison du matériel. Ce qui pose à notre avis le problème de la capacité des candidats qu'il conviendra d'analyser avec plus d'attention.</p>	2
----	------------	---	---

**DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS ET DE PRIX (DRP) (3)**

Références de la DRP : lettre de marché Fournitures de logiciels du 26/09/2008

Objet de la DRP : Fournitures de logiciels LOT 2 (DRP)

Montant de la DRP : 2 244 360 F CFA

Références du titulaire: NEUROTECH, 8 Boulevard du Sud Point E, Dakar

N°	Rubrique	Constats et commentaires	Notation
1	Plan de passation de marchés	La DRP est indiquée dans le PPM transmis à la DCMP nonobstant son caractère facultatif.	1
2	Publicité	lettres d'invitation adressées aux candidats	1
3	Délai accordé pour le dépôt des Offres	- lettre d'invitation adressée à différentes entreprises le 18 Septembre 2008 - la date limite de dépôt des offres est fixée au 22 Septembre 2008 soit un délai de 4 jours laissé à la libre appréciation de l'autorité contractante	1
4	La liste restreinte est-elle composée d'au moins 5 candidats ?	- Liste des candidats présélectionnés DAMS SARL : rue 9 x 8, 3ème étage Médina, Dakar TRADINEX : rue 33 x 22 Médina Dakar SITEL : Boulevard de l'Est Point E, Dakar SSB : Point E n° 1, Boulevard de l'Est, Dakar NEUROTECH : 8 Boulevard du Sud Point E, Dakar - ils ont tous accusé réception de la lettre	1
5	Vérification de l'existence effective d'offres	- Nombre d'offres reçues et archivées: 5 1. DAMS SARL : 3 392 000 F CFA 2. TRADINEX : 3 127 000 F CFA 3. SITEL : 2 303 360 F CFA 4. SSB : 2 282 592 F CFA 5. NEUROTECH : 2 244 360	1
6	Ouverture des Offres	Les offres ont été ouvertes devant les membres de la commission de marchés	1
7	Vérification des PV d'ouverture et d'évaluation	PV d'attribution sur la base du rapport technique d'examen des offres au moins disant (NEUROTECH) du 22 Septembre 2008	1
8	Documents contractuels	Contrat d'exécution des travaux le 26 Septembre 2008 pour un délai de 72 heures	1
9	Exécution du marché	PV de réception est prononcé le 29 septembre 2008 soit 3 jours après le contrat -Délai d'exécution conforme aux dispositions du contrat	1
10	Paiements	Situation des paiements : le règlement est intervenu le 17/12/2008 soit 1mois 17 jours après le délai de paiement contractuel prévu le 30/10/2008	3

15	Conclusion	<p>L'examen des cinq lots (1à5) objet de la DRP relative à la fourniture de logiciels laisserait croire à des pratiques de fractionnement dès lors qu'il s'agit de fournitures de même nature qui auraient dû faire l'objet d'un marché puisque leur montant global de 23 054 578 dépasse le seuil de 15 000 000 prévu par le code des marchés publics en son article 53.</p> <p>Néanmoins, compte tenu de la procédure spéciale du bailleur définie dans les dispositions de l'accord de crédit permettant à l'autorité contractante de remonter le seuil de la DRP jusqu'à 50 000\$ (environ 25 000 000 F CFA) nous pouvons considérer l'opération comme régulière</p> <p>Il a été également constaté un retard de paiement d'au moins un mois par rapport aux délais contractuels pour les lots 1, 2, 3et 4</p> <p>En outre, la résiliation du contrat du 26/09/2008 de SSB attributaire du lot 5 a été prononcée par lettre n°0105 CETUD/DG/SPM/amb du 27/01/2009, suite à une mise en demeure pour défaut de livraison du matériel. Ce qui pose à notre avis le problème de capacité des candidats qu'il conviendra d'analyser avec plus d'attention.</p>	2
----	------------	--	---

**DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS ET DE PRIX (DRP) (4)**

Références de la DRP : lettre de marché fournitures logiciels du 26/09/2008

Objet de la DRP : Fournitures de logiciels LOT 3 (DRP)

Montant de la DRP : 4 484 000 F CFA

Références du titulaire : DAMS SARL , rue 9 x 8, 3<sup>ème</sup> étage Médina Dakar

N°	Rubrique	Constats et commentaires	Notation
1	Plan de passation de marchés	La DRP est indiquée dans le PPM transmis à la DCMP nonobstant son caractère facultatif.	1
2	Publicité	lettres d'invitation adressées aux candidats	1
3	Délai accordé pour le dépôt des Offres	- lettre d'invitation adressée à différentes entreprises le 18 Septembre 2008 - la date limite de dépôt des offres est fixée au 22 Septembre 2008 soit un délai de 4 jours laissé à la libre appréciation de l'autorité contractante	1
4	La liste restreinte est-elle composée d'au moins 5 candidats ?	- Liste des candidats présélectionnés DAMS SARL : rue 9 x 8, 3 <sup>ème</sup> étage Médina, Dakar SOFT SOLUTION : route des Niayes, Patte d'oie Builders Extension 2 <sup>ème</sup> étage - Appartement B4 - ils ont tous accusé réception de la lettre	1
5	Vérification de l'existence effective d'offres	- Nombre d'offres reçues : 2 1. DAMS SARL : 4 484 000 F CFA 2. SOFT SOLUTION : 8 260 000 F CFA - Les offres sont archivées	1
6	Ouverture des Offres	Les offres ont été ouvertes devant les membres de la commission de marchés	1
7	Vérification des PV d'ouverture et d'évaluation	PV d'ouverture des plis du 18 septembre 2008 et PV d'attribution sur la base du rapport technique au moins disant (DAMS SARL) du 22 septembre 2008	1
8	Documents contractuels	Contrat d'exécution des travaux le 26 septembre 2008 pour un délai de 72 heures	
9	Exécution du marché	PV de réception est prononcé 26 septembre 2008 -Délai d'exécution conforme aux dispositions du contrat	1
10	Paiements	Situation des paiements : le règlement est intervenu le 12/12/2008 soit 1mois 17 jours après le délai de paiement contractuel prévu le 26/10/2008	3

15	Conclusion	<p>L'examen des cinq lots (1à5) objet de la DRP relative à la fourniture de logiciels révélerait des pratiques de fractionnement dès lors qu'il s'agit de fournitures de même nature qui auraient dû faire l'objet d'un marché puisque leur montant global de 23 054 578 dépasse le seuil de 15 000 000 prévu par le code des marchés publics en son article 53.</p> <p>Néanmoins, compte tenu de la procédure spéciale du bailleur définie dans les dispositions de l'accord de crédit permettant à l'autorité contractante de remonter le seuil de la DRP jusqu'à 50 000\$ (environ 25 000 000 F CFA) nous pouvons considérer l'opération comme régulière</p> <p>Il a été également constaté un retard de paiement d'au moins un mois par rapport aux délais contractuels pour les lots 1, 2, 3 et 4</p> <p>En outre, la résiliation du contrat du 26/09/2008 de SSB attributaire du lot 5 a été prononcée par lettre n°0105 CETUD/DG/SPM/amb du 27/01/2009, suite à une mise en demeure pour défaut de livraison du matériel. Ce qui pose à notre avis le problème de capacité des candidats qu'il conviendra d'analyser avec plus d'attention.</p>	2
----	------------	--	---

**DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS ET DE PRIX (DRP) (5)**

Références de la DRP : lettre de marché de fournitures logiciels du 26/09/2008

Objet de la DRP : Fournitures de logiciels LOT 4 (DRP)

Montant de la DRP : 6 119 218 F CFA

Références du titulaire: DAMS SARL, rue 9 x 8, 3<sup>ème</sup> étage Médina Dakar

N°	Rubrique	Constats et commentaires	Notation
1	Plan d Passation de marchés	La DRP est indiquée dans le PPM transmis à la DCMP nonobstant son caractère facultatif.	1
2	Publicité	lettres d'invitation adressées aux candidats	1
3	Délai accordé pour le dépôt des Offres	- lettre d'invitation adressée à différentes entreprises le 18 Septembre 2008 - la date limite de dépôt des offres est fixée au 22 Septembre 2008 soit un délai de 4 jours laissé à la libre appréciation de l'autorité contractante	1
4	La liste restreinte est-elle composée d'au moins 5 candidats ?	- Liste des candidats présélectionnés : DAMS SARL : rue 9 x 8, 3 <sup>ème</sup> étage Médina, Dakar TRADINEX : rue 33 x 22 Médina, Dakar - ils ont tous accusés réception de la lettre	1
5	Vérification de l'existence effective d'offres	- Nombre d'offres reçues : 2 1. DAMS SARL : 6 119 218 F CFA 2. TRADINEX : 6 490 000 F CFA 3. - Les offres sont archivées	1
6	Ouverture des offres	Les offres ont été ouvertes devant les membres de la commission de marchés	1
7	Vérification des PV d'ouverture et d'évaluation	PV d'ouverture des plis du 18 septembre 2008 et PV d'attribution sur la base du rapport technique d'évaluation des offres au moins disant (DAMS SARL) du 22 septembre 2008	1
8	Documents contractuels	Contrat d'exécution des travaux du 26 Septembre 2008 pour un délai de 72 heures	1
9	Exécution du marché	PV de réception s'est tenu le 26 septembre 2008 -Délai d'exécution conforme aux dispositions du contrat	1
10	Paiements	Situation des paiements : le règlement est intervenu le 22/01/2009 soit 3mois après le délai de paiement contractuel prévu le 26/10/2008	3

15	Conclusion	<p>L'examen des cinq lots (1à5) objet de la DRP relative à la fourniture de logiciels laisserait supposer des pratiques de fractionnement dès lors qu'il s'agit de fournitures de même nature qui auraient dû faire l'objet d'un marché puisque leur montant global de 23 054 578 dépasse le seuil de 15 000 000 prévu par le code des marchés publics en son article 53.</p> <p>Néanmoins, compte tenu de la procédure spéciale du bailleur définie dans les dispositions de l'accord de crédit permettant à l'autorité contractante de remonter le seuil de la DRP jusqu'à 50 000\$ (environ 25 000 000 F CFA) nous pouvons considérer l'opération comme régulière</p> <p>Il a été également constaté un retard de paiement d'au moins un mois par rapport aux délais contractuels pour les lots 1, 2, 3 et 4</p> <p>En outre, la résiliation du contrat du 26/09/2008 de SSB attributaire du lot 5 a été prononcée par lettre n°0105 CETUD/DG/SPM/amb du 27/01/2009, suite à une mise en demeure pour défaut de livraison du matériel.</p> <p>Ce qui pose à notre avis le problème de capacité des candidats qu'il conviendra d'analyser avec plus d'attention.</p>	2
----	------------	--	---

**DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS ET DE PRIX (DRP) (6) RESILIE**

Références de la DRP : lettre de Marché de fournitures logiciels du 26/09/2008

Objet de la DRP : Fournitures de logiciels LOT 5 (DRP)

Montant de la DRP : 7 257 000 F CFA

Références du titulaire: SSB, Point E n° 1, Boulevard de l'Est

N°	Rubrique	Constats et commentaires	Notation
1	Plan de passation de marchés	La DRP est indiquée dans le PPM transmis à la DCMF nonobstant son caractère facultatif.	1
2	Publicité	lettres d'invitation adressées aux candidats	1
3	Délai accordé pour le dépôt des Offres	- lettre d'invitation adressée à différentes entreprises le 18 Septembre 2008 - la date limite de dépôt des offres est fixée au 22 Septembre 2008 soit un délai de 4 jours laissé à la libre appréciation de l'autorité contractante	1
4	La liste restreinte est-elle composée d'au moins 5 candidats ?	- Liste des candidats présélectionnés DAMS SARL : rue 9 x 8, 3ème étage Médina, Dakar OASIS : cité Fadia Parcelles Assainies, BP : 16660 Dkr Fann SSB : Point E n° 1, Boulevard de l'Est - ils ont tous accusés réception à la lettre	1
5	Vérification de l'existence effective d'offres	- Nombre d'offres reçues : 3 1. DAMS SARL : 11 214 414 F CFA 2. OASIS : 25 075 000 F CFA 3. SSB : 7 257 000 F CFAC.S. 4. Les offres sont archivées	1
6	Ouverture des Offres	Devant commission des marchés	1
7	Vérification des PV d'ouverture et d'évaluation	PV d'ouverture des plis du 18 Septembre 2008 et PV d'attribution au moins disant (SSB) du 22 Septembre 2008	1
8	Documents contractuels	Contrat d'exécution des travaux du 26 septembre 2008 pour un délai de 72heures	1
9	Exécution du marché	Le contrat a été résilié par lettre n° 0105 CETUD/DG/SPM/amb du 27/01/2009 suite à l'incapacité du fournisseur à livrer le matériel objet de la lettre de marché	3

15	Conclusion	<p>L'examen des cinq lots (1à5) objet de la DRP relative à la fourniture de logiciels révélerait des pratiques de fractionnement dès lors qu'il s'agit de fournitures de même nature qui auraient dû faire l'objet d'un marché puisque leur montant global de 23 054 578 dépasse le seuil de 15 000 000 prévu par le code des marchés publics en son article 53.</p> <p>Néanmoins, compte tenu de la procédure spéciale du bailleur définie dans les dispositions de l'accord de crédit permettant à l'autorité contractante de remonter le seuil de la DRP jusqu'à 50 000\$ (environ 25 000 000 F CFA) nous pouvons considérer l'opération comme régulière</p> <p>Il a été également constaté un retard de paiement d'au moins un mois par rapport aux délais contractuels pour les lots 1, 2, 3et 4</p> <p>En outre, la résiliation du contrat du 26/09/2008 de SSB attributaire du lot 5 a été prononcée par lettre n°0105 CETUD/DG/SPM/amb du 27/01/2009, suite à une mise en demeure pour défaut de livraison du matériel. Ce qui pose à notre avis le problème de capacité des candidats qu'il conviendra d'analyser avec plus d'attention.</p>	2
----	------------	---	---

**DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS ET DE PRIX (DRP) (7)**

Références de la DRP : lettre de marché fourniture de matériels informatiques du 20/02/2008

Objet de la DRP : fournitures de matériels informatiques(DRP)

Montant de la DRP : 14 385 970

Références du titulaire (Nom/adresse complète) : SSB ,Point E Rue 1 ,Boulevard de l'Est en face Direction de la Statistique

N°	Rubrique	Constats et commentaires	Notation
1	Plan de passation de marchés	DRP non indiquée dans le PPM transmis à la DCMP. Notons que cette formalité n'est pas obligatoire pour les DRP	1
2	Publicité	Appel à la manifestation d'intérêt affiché au CETUD en décembre 2007	1
3	Délai accordé pour le dépôt des offres	- lettre d'invitation aux entreprises : le 11 janvier 2008 - date limite de dépôt des offres mentionnée sur l'invitation : le 29 janvier 2008 soit un délai de 18 laissé à l'appréciation de l'autorité contractante	1
4	La liste restreinte est-elle composée d'au moins 5 candidats ?	- Liste des candidats présélectionnés -CFAO Technologies : 103 Sotrac Mermoz -TCS Sarl: 18 Rue Sandiniery 1 <sup>er</sup> étage -Espace Computer -DAMS Sarl : Rue 9 x 8 Médina 3ième étage -SSB : Point E Rue 1, Bld de l'Est	1
5	Vérification de l'existence effective d'offres	- Nombre d'offres reçues : 4 1. DAMS Sarl: 17 877337F CFA 2.TCS :7 764 400F CFA 3. SSB : 14 385 950F CFA 4. CFAO Technologies : 17 024 933F CFA Les offres sont archivées	1
6	Ouverture des Offres	Ouverture a été faite devant la commission des marchés	1
7	Vérification des PV d'ouverture et d'évaluation	Le marché a été attribué à SSB qui a présenté l'offre conforme la moins disante (celle de TCS n'est pas conforme)	1
8	Documents contractuels	La DRP a fait l'objet de contrat signé le 20 février 2008 (lettre de marché) Le délai d'exécution du contrat est de 03 semaines après la signature du contrat	1
9	Exécution du contrat	Le matériel informatique est réceptionné le 29 avril 2008 alors que le délai contractuel est prévu le 13 Mars 2008, soit un retard de 1mois 15 jours dans la livraison	3
10	Paiements	Le délai de paiement prévu est 29 juin soit 30 jours après réception du matériel, alors que le règlement a eu lieu le 30 juillet 2008 soit un retard de 1 mois.	3

14	Violation à la réglementation constatée	Pas de violation pour la passation mais un retard a été constaté dans l'exécution du marché	2
15	Conclusion	<p>L'examen des DRP des 20 et 22 février relatives aux fournitures de matériels informatiques et d'imprimantes pour 14 385 970 F CFA (SSB) et 7 924 190 F CFA(MASTER OFFICE) respectivement laisserait supposer une pratique de fractionnement . En effet, il s'agit de fournitures de même nature qui auraient dus faire l'objet d'un marché puisque leur montant global de 22 310 260 F CFA dépasse le seuil de 15 000 000 F CFA prévu par l'Article 53 du CMP</p> <p>Néanmoins, compte tenu de la procédure spéciale du bailleur définie dans les dispositions de l'accord de crédit permettant à l'autorité contractante de remonter le seuil de la DRP jusqu'à 50 000\$ (environ 25 000 000 F CFA) nous pouvons considérer l'opération comme régulière</p> <p>En outre, des retards de livraison ont été constatés par rapports aux délais contractuels aussi bien pour SSB (1 mois 15 jours de retard) que pour MASTER OFFICE (4mois 27 jours). Ce dernier avait d'ailleurs fait l'objet d'une mise en demeure le 29 mai 2008 avant d'honorer ses engagements</p> <p>Les retards de livraison posent à notre avis le problème de la capacité de certains soumissionnaires qu'il conviendra d'analyser</p>	2

**DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS ET DE PRIX (DRP) (8)**

Références de la DRP : Fourniture d'imprimantes du 22/02/2008

Objet de la DRP: Marché de fournitures(DRP)

Montant de la DRP : 7 924 290 F CFA

Références du titulaire (Nom/adresse complète) : Master Office , 27 Avenue Georges Pompidou

N°	Rubrique	Constats et commentaires	Notation
1	Plan de passation de marchés	DRP non indiquée dans le PPM transmis à la DCPM Cette formalité n'est pas obligatoire	1
2	Publicité	Appel à la manifestation d'intérêt affiché au CETUD en décembre 2007	1
3	Délai accordé pour le dépôt des offres	- lettre d'invitation aux entreprises : le 11 janvier 2008 - date limite de dépôt des offres : le 29 janvier 2008	1
4	La liste restreinte est-elle composée d'au moins 5 candidats ?	- Liste des candidats présélectionnés -BISS : 24-30, Avenue Lamine Gueye -STABURO Sarl : 100, Rue Moussé Diop -COPIE 2000 -Master Office : 27, Avenue Georges Pompidou -BUHAN TEISSEIRE -SBI : 20, Rue Saint Michel	1
5	Vérification de l'existence effective d'offres	- Nombre d'offres reçues : 4 1. BISS : 8 826 149 F CFA 2. Master Office : 7 924 292F CFA 3. SBI : 12 347 048F CFA 4. STABURO : 7 637 196 F CFA	1
6	Ouverture des Offres	Devant commission des marchés	1
7	Vérification des PV d'ouverture et d'évaluation	Le marché a été attribué à Master Office qui a présenté l'offre conforme la moins disante	1
8	Documents contractuels	La DRP a fait l'objet de contrat signé le 22 février 2008 (lettre de marché) Le délai d'exécution du contrat est de 04 semaines après la signature du contrat	1
9	Exécution du contrat	Le contrat n'a pas été exécuté dans le délai prévu, le matériel est réceptionné le 21 août 2008 alors que le délai contractuel prévoyait la date du 24 mars 2008 soit un retard de 4mois 27jours. Le titulaire avait d'ailleurs été mis en demeure par l'autorité contractante	3
10	Paiements	Le paiement a été effectué le 31 octobre 2008, soit 2 mois 10 jours après la réception du matériel alors que les dispositions prévoient un délai d'un mois .Ce qui laisse apparaître un retard de paiement de un mois 10 jours.	3

14	Violation à la réglementation constatée	Pas de violation pour la passation mais des violations ont été constaté dans l'exécution du marché	2
15	Conclusion	<p>L'examen des DRP des 20 et 22 février relatives aux fournitures de matériels informatiques et d'imprimantes pour 14 385 970 F CFA (SSB) et 7 924 190 F CFA(MASTER OFFICE) respectivement laisserait supposer une pratique de fractionnement . En effet, il s'agit de fournitures de même nature qui auraient dus faire l'objet d'un marché puisque leur montant global de 22 310 260 F CFA dépasse le seuil de 15 000 000 F CFA prévu par l'Article 53 du CMP Néanmoins, compte tenu de la procédure spéciale du bailleur définie dans les dispositions de l'accord de crédit permettant à l'autorité contractante de remonter le seuil de la DRP jusqu'à 50 000\$ (environ 25 000 000 F CFA) nous pouvons considérer l'opération comme régulière</p> <p>En outre, des retards de livraison ont été constatés par rapports aux délais contractuels aussi bien pour SSB (1 mois 15 jours de retard) que pour MASTER OFFICE (4mois 27 jours). Ce dernier avait d'ailleurs fait l'objet d'une mise en demeure le 29 mai 2008 avant d'honorer ses engagements</p> <p>Les retards de livraison posent à notre avis le problème de la capacité de certains soumissionnaires qu'il conviendra d'analyser avec d'avantage de soins.</p>	2

**DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS ET DE PRIX (DRP) (9)**

Références de la DRP : n° 2025/PAMU/FDTU/CT/07/08

Objet de la DRP : Fourniture d'accessoires de promotion du PDUD

Montant de la DRP : 7 139 000F CFA

Références du titulaire (Nom/adresse complète) : SERIPUB Sarl, 6 Rue Noel Bailley

BP : 10919 Dakar

N°	Rubrique	Constats et commentaires	Notation
1	Plan de passation de marchés	DRP non indiquée dans le PPM transmis à la DCMP Cette formalité n'est pas obligatoire	1
2	Publicité	Appel à la manifestation d'intérêt affiché au CETUD en décembre 2007	1
3	Délai accordé pour le dépôt des Offres	- lettre d'invitation adressée aux entreprises : le 11 Mars 2008 - date limite de dépôt des offres mentionnée sur l'invitation : le 25 Mars 2008	1
4	La liste restreinte est-elle composée d'au moins 5 candidats ?	- Liste des candidats présélectionnés AGIRMEDIA VULGA & COM : Sicap Liberté 3 Villa 2111 SERI PUB: 6 Rue Noel Bailley Dakar TERANGA COM MCG -Ils ont tous répondu à la lettre	1
5	Vérification de l'existence effective d'offres	- Nombre d'offres reçues : 2 SERI PUB: 7 139 000F CFA VULGA & COM: 7 670 000F CFA Les offres sont archivées et les entreprises présélectionnées existent	1
6	Ouverture des Offres	Faite devant commission des marchés	1
7	Vérification des PV d'ouverture et d'évaluation	Le marché a été attribué à SERI PUB qui a présenté l'offre conforme la moins disante	1
8	Documents contractuels	La DRP a fait l'objet de contrat signé le 22 Aout 2008 (lettre de marché) Le délai d'exécution du contrat est de 02 semaines après la signature du contrat	1
9	Exécution du contrat	Dans le PV de réception les lots ont été livrés le 24 septembre 2008, Les lots devaient être livrés 02 semaines après la signature du contrat c'est à dire le 06 septembre 2008. Donc on constate un retard de livraison de 18 jours	3
10	Paiements	Le paiement a eu lieu le 12 Décembre 2008, le règlement devait être effectué un mois après réception : le 24	3

		Octobre 2008 soit un retard de paiement de 1 mois 12 jours	
14	Violation à la réglementation constatée	Pas de violation pour la passation mais des retards ont été constatés dans l'exécution du marché	2
15	Conclusion	le délai de livraison n'est pas respecté et il en est suivi un retard sur le règlement	2

**DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS ET DE PRIX (DRP) (10)**

Références de la DRP :L' étude de l' analyse de l' impact économique des projets d' infrastructure routière du PAMU

Objet de la DRP : prestation intellectuelle

Montant de la DRP : 13 319 368 F CFA

Références du titulaire (Nom/adresse complète) : Ibrahima Ndiaye, Hamo 1 Villa K 12  
Dakar

N°	Rubrique	Constats et commentaires	Notation
1	Plan de passation de marchés	DRP est indiquée dans le PPM transmis à la DCMP Cette formalité n'est pas obligatoire L'examen du DRP ne relève pas des pratiques de fractionnement	1
2	Publicité	Non publiée	2
3	Délai accordé pour le dépôt des Offres	lettre d'invitation	1
4	La liste restreinte est-elle composée d'au moins 5 candidats ?	- Liste des candidats présélectionnés :3 Bourama Diémé : keboudieme@yahoo.fr Ibrahima Ndiaye : Hamo 1 Villa K 12 Dakar Joseph Mendy: Sicap Liberté 6 Villa n° 6372 Dakar -Ils sont tous répondus à la lettre d'invitation	1
5	Vérification de l'existence effective d'offres	- Nombre d'offres reçues : 3 1. Ibrahima Ndiaye : Ingénieur économiste des transports 2. Bourama Diémé : Economiste des transports 3. Joseph Mendy : Economiste des transports Les offres sont archivées	1
6	Procédure d'ouverture des Offres	Ouverture des offres à huit-clos	
7	Vérification des PV d'ouverture et d'évaluation	Le marché a été attribué à Ibrahima Ndiaye sur la base de Pondération technique et de prix	1
8	Documents contractuels	La DRP a fait l'objet de contrat signé Le 29 Aout 2008(lettre de marché) Le délai d'exécution du contrat est de 03 septembre 2008 au 26 Septembre 2008	1
9	Exécution du contrat	Réception du rapport sur l'étude: Septembre 2008. Procédure de réception conforme à la date mentionnée dans le contrat	1
14	Violation à la réglementation constatée	Pas de violation à la réglementation	1
15	Conclusion	La procédure a été respectée	2

**DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS ET DE PRIX (DRP) (11)**

Références de la DRP : Fournitures de classificateurs de trafic n° PAMU/IDA/CT/10/08,  
du 8 septembre 2008

Objet de la DRP : Fournitures de classificateurs de trafic

Montant du marché : 10 788 197 F CFA

Références du titulaire (Nom/adresse complète) : TRANSECOR, Point E, 27 rue B x  
avenue Birago Diop DAKAR

N°	Rubrique	Constats et commentaires	Notation
1	Plan de passation de marchés	DRP est indiquée dans le PPM transmis à la DCMP. Cette formalité n'est pas obligatoire	1
2	Publicité	Publicité : oui, 31 mai dans LE SOLEIL	1
3	Délai accordé pour le dépôt des Offres	- lettre d'invitation adressée aux entreprises : le 13 aout 2008 - date limite de dépôt des offres : le 28 aout2008	1
4	La liste restreinte est-elle composée d'au moins 5 candidats ?	- Liste des candidats présélectionnés : 3 TRANSECOR : Point E, 27 rue B x avenue Birago Diop DAKAR BETEG GROUP : HLM Nimzath, BP : 10941 POLYCONSULT INGENIERIE: 13 Mermoz Pyrotechnique DAKAR -Ils ont tous accusés réception à la lettre	2
5	Vérification de l'existence effective d'offres	- Nombre d'offres reçues : 3 TRANSECOR: 10 788 197 F CFA BETEG GROUP: 215 432 640 F CFA POLYCONSULT INGENIERIE : 23 010 000 F CFA - Toutes les offres sont archivées et les entreprises existent	1
6	Ouverture des Offres	Les membres de la commission ont participé à l'ouverture de même que les représentants des soumissionnaires	1
7	Vérification des PV d'ouverture et d'évaluation	Marché attribué à l'offre la moins distante (TRANSECOR)	1
8	Documents contractuels	-la DRP a fait l'objet de contrat de contrat -date du contrat : 8 septembre 2008 -délai livraison : 3 semaines	1
9	Exécution du contrat	PV de réception : oui Date de réception : 11 novembre 2008 Retard : 1 mois 12 jours Non-conforme aux dispositions contractuelles	1
10	Paiements	Le paiement a été effectué dans le délai, 1 mois après réception le 11 décembre 2008	3
12	Recours et Litiges	La procédure de passation a fait l'objet d'un recours. Les griefs soulevés par le soumissionnaire : production d'une double offre différente par la société TRANSECOR Le recours a été traité conformément à la réglementation par l'autorité contractante	1

14	Indiquer les violations éventuelles à la réglementation constatées pendant la passation et l'exécution du marché	Pas de violation à la réglementation. Mais nous notons qu'elle n'est pas respectée à l'exécution du contrat. Délai de livraison non-conforme	3
15		Il a été constaté un retard d'au moins un mois dans l'exécution du contrat. En outre soulignons que POLYCONSULT qui reprochait au soumissionnaire TRANSECOR la production d'une double offre a été débouté par le Comité de Règlement des Différends pour vice de forme, suite au retard constaté dans le dépôt de mémoire conformément aux dispositions des articles 86 et 87 du CMP relatifs aux recours.	2

**DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS ET DE PRIX (DRP) (12)**

Références de la DRP (DRP/ N° 17 /16 avril 2008) :Fournitures de carburant n° CETUD/FDTU/MC/09/08 du 16 juillet 2008

Objet de la DRP : Fournitures de carburant

Montant de la DRP : coût courant du marché moins 5 F CFA de rabais par litre

Références du titulaire (Nom/adresse complète) : ELTON OIL COMPANY avenue Abdoulaye Fadiga immeuble Lahad Mbacké Dakar

N°	Rubrique	Constats et commentaires	Notation
1	Plan de passation de marchés	Non indiqué dans le PPM transmis à la DCMP. Cette formalité n'est pas obligatoire	1
2	Publicité	Non publiée	1
3	Délai accordé pour le dépôt des Offres	- lettre d'invitation adressée aux entreprises: le 16 juillet 2008 - date limite de dépôt des offres mentionnée sur l'invitation : le 23 juillet 2008	1
4	La liste restreinte est-elle composée d'au moins 5 candidats ?	- Liste des candidats présélectionnés ELTON OIL COMPANY : avenue Abdoulaye Fadiga immeuble Lahad Mbacké Dakar SHELL SENEGAL TOTALSENEGAL OIL LIBYA Seul ELTON OIL a accusé réception de la lettre d'invitation	1
5	Vérification de l'existence effective d'offres	- Nombre d'offres reçues : 1 ELTON a déposé une offre de livraison de carburant avec un prix courant du marché moins 5 F CFA de rabais par litre L'offre est archivée	1
6	Ouverture des Offres	Devant commission des marchés le même jour	1
7	Vérification des PV d'ouverture et d'évaluation	Le marché a été attribué à ELTON puisqu'elle est le seul candidat ayant répondu à l'offre	1
8	Documents contractuels	La DRP a fait l'objet de contrat signé le 13Aout 2008 (lettre de marché) Le délai d'exécution du contrat est de 48 h après réception de chaque commande	1
9	Exécution du contrat	Les commandes sont honorées dans les délais et les paiements suivent la livraison de manière presque simultanée	1
10	Paiement	Paiements dans les délais	
15	Conclusion	La procédure a été respectée	1

# ANNEXE 5

MARCHES PASSES PAR ENTENTE DIRECTE

(ED)

(NEANT)

# ANNEXE 6

## Qualité, Transparence et Efficacité des Opérations de Passation des Marchés

Nom de l'Autorité contractante : CETUD

Mode de passation	Récapitulatif des marchés passés au titre de la gestion 2008		Récapitulatif des marchés examinés lors de la présente revue	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant
Appel d'offres ouvert (AOO)	2	726 903 263	2	726 903 263
Appel d'offres restreint (AOR)				
Prestations intellectuelles (PI)				
Demande de renseignement et de prix (DRP)	22	133 623 742	11	110 300 795
Entente directe (ED)	-		-	
<b>TOTAL</b>	<b>24</b>	<b>860 527 005</b>	<b>13</b>	<b>837 204 058</b>
<b>Pourcentage du total</b>			<b>54%</b>	<b>97%</b>

N°	Rubrique	Constats et commentaires	Notation <sup>5</sup>
1.	Plan de passation de marchés	Le plan de passation de marchés est exhaustif et consolide les marchés de toutes les composantes du CETUD.	1
2.	Avis général de passation de marchés	L'avis général de passation de marchés a fait l'objet d'une publication au journal quotidien « Le soleil » du 17 janvier 2008. Une seconde publication en a été faite pour les projets financés par le Fonds nordique de développement FND	1
3.	Demande de Renseignements de Prix (DRP)	Comme stipulé à l'article 77 alinéa 2, la forme publicitaire est libre. Des lettres d'invitation sont envoyées aux fournisseurs. Il arrive que les soumissionnaires soient informés par fax. Le CETUD dispose d'une banque de données des fournisseurs pour chaque type d'activité. Les DRP passées en revue ont été effectivement attribuées aux moins- disants	1
4.	Délais de passation des marchés	les 2 marchés recensés ont respecté les délais impartis de 30 jours conformément à l'article 63	1
5.	Procès verbaux d'ouverture de plis	Les procès verbaux d'ouvertures de plis sont systématiquement communiqués aux soumissionnaires	1
6.	Publications des attributions	Les avis d'attribution provisoire et définitive ont fait l'objet de publicité sous la forme requise par le Code des marchés.	1
7.	Recours	Néant	
8.	Gestion des marchés	A priori les marchés ont été gérés de façon positive	1

<sup>5</sup> Notes de 1 à 3 : 1 = Performance satisfaisante ; 2 = performance moyenne (risque moyen) ; 3 = Performance non satisfaisante (haut risque) ;

9.	Archivage des dossiers	Le CETUD dispose d'un système de classement par bailleur, par type d'appels d'offres et par année. Les dossiers bouclés dits non actifs, sont classés aux archives suivant un cadre bien défini. Les dossiers en cours dits actifs sont classés dans des boîtes pour chaque marché	1
10.	Violations de la réglementation	Absence de registre d'arrivée des offres malgré l'existence d'un registre des marchés sous forme numérisée	3
11.	Conclusion	Il est heureux de constater qu'hormis quelques observations relevées, le CETUD constitue un établissement bien structuré, étant dans de bonnes dispositions pour exécuter dans toute leur rigueur les dispositions définies par le code des marchés publics. Nous n'en voulons pour preuve que la bonne organisation de ses services de gestion, l'archivage exemplaire de ses dossiers, la bonne tenue comptable des matières, la transparence dans les opérations effectuées et l'expertise avérée de son chef de service responsable en passation des marchés qui de surcroît participe à la formation au niveau de l'ARMP ;	2

# ANNEXE 7

## ORGANISATION INSTITUTIONNELLE

Nom de l'Autorité contractante : CETUD

N°	Rubrique	Constats et commentaires	Notation <sup>6</sup>
1.	Commission des Marchés	<p>Conformément aux dispositions du code des marchés publics en son article 35 une commission des marchés à été mise en place suivant décision n° 0006/CETUD/DG/SPM/amb du 21 janvier 2008.</p> <p>Elle est composée de 5 titulaires tous cadre dont le Directeur Général et de 4 suppléants chefs de division.</p> <p>En outre s'agissant de la cellule de passation des marchés seul l'expert chargé de la passation des marchés en assure la charge, conformément à l'article 2 de l'arrêté n° 011586 du 28/12/2007 .</p> <p>Ce dernier assiste aux réunions de la commission des marchés en qualité d'observateur et en assure le secrétariat</p>	1
2.	Cellule de passation des marchés	<p>Conformément aux dispositions de l'article 35 du code des marchés publics et à l'article 2 de l'arrêté n° 011586 du 28/12/2007 une cellule de passation des marchés à été mise en place suivant décision n° 0006/CETUD/DG/SPM/amb du 21 janvier 2008.</p> <p>Seul l'expert chargé de la passation des marchés en assure la charge, conformément à l'article 2 de l'arrêté n° 011586 du 28/12/2007.</p> <p>Ce dernier assiste aux réunions de la commission des marchés en qualité</p>	1

<sup>6</sup> Notes de 1 à 3 : 1 = Performance satisfaisante ; 2 = performance moyenne (risque moyen) ; 3 = Performance non satisfaisante (haut risque) ;

		<p>d'observateur et en assure le secrétariat</p> <p>Concernant chaque marché en cours, l'ensemble des dossiers est classé dans une boîte d'archives. Les marchés bouclés, dits non actifs, sont classés dans la salle d'archives suivant un cadre bien défini.</p> <p>Les statistiques trimestrielles sur les marchés tiennent lieu de rapports</p>	
3.	Capacités en matière de passation de marchés	<p>Le profil des membres de la Commission des marchés essentiellement constituée de cadres présage de leur bonne disposition en matière de passation des marchés. En outre, le représentant de la cellule de passation des marchés issu des cadres assure des formations à l'ARMP</p> <p>Par ailleurs, signalons que le responsable de la division ressources faisant office de contrôleur de gestion procède à des vérifications et demande des pièces complémentaires au besoin pour s'assurer de la régularité de la procédure de passation des marchés avant d'engager les dépenses. De même l'ACP procède à des vérifications de dossiers de marché avant paiement</p>	1
4.	Conclusion	<p>Il est heureux de constater qu'hormis quelques observations mineures relevées, le CETUD constitue un établissement bien structuré, étant dans de bonnes dispositions pour exécuter dans toute leur rigueur les dispositions définies par le code des marchés publics. Nous n'en voulons pour preuve que la bonne organisation de ses services de gestion, l'archivage exemplaire de ses dossiers, la bonne tenue comptable des matières, la transparence dans les opérations effectuées et l'expertise avérée de son chef de service responsable en passation des marchés qui de surcroît participe à la formation au niveau de l'ARMP ;</p>	2

# ANNEXE 8

## LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

Directeur général	Soudou DIAGNE
Spécialiste en passation des marchés	Baye Samba LO
Directeur Administratif et Financier	Omar NDIAYE
Chef de la Division ressources faisant office de contrôleur de gestion	
	Madame Thérèse BYLL NDAO
Agent Comptable Particulier	Nicolas FAYE
Comptable	Madame Aïssatou DIOP LY
Comptable matières	Mamadou Lamine SOW